



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

FCBA SERVICE CERTIFICATION EXPERTS

Allée de Boutaut
33028 BORDEAUX CDX
Tél. : 05.56.43.63.62
Contact : Philippe PAQUET
Mail : philippe.paquet@fcba.ft
Site Web : www.fcba.fr

Service concerné :

Pathologies du bois :
constat – diagnostic – analyse – Recommandations
– Prescriptions.

Titulaires de la certification :
Personnes physiques.

Mise en oeuvre :

Tous bois dégradés dans la construction – bâtiment dans son ensemble : Champignons, insectes à larves xylophages, termites.

Caractéristiques évaluées par la certification :

La compétence initiale ainsi que son maintien dans le temps.

Les moyens mis à disposition.

La méthodologie d'expertise.

DEVENEZ MEMBRE DU
PANEL D'EXPERTS

WWW.JURISHOP.FR

TESTEZ ET DONNEZ
VOTRE AVIS

Des experts certifiés, Pourquoi, Comment ...



EXPERT EN PATHOLOGIES
DU BOIS DANS LA
CONSTRUCTION



Pourquoi ?

L'Institut technologique FCBA a mis en place une certification de personnel pour les Experts en pathologies du bois dans la construction s'appuyant sur le respect de la Norme NF X/50-110 « Qualité en expertise ». Elle est accréditée par le Comité français d'accréditation (Cofrac) au titre de la norme NF/EN/ISO/CE/17024.

La certification CTB-Expert délivrée par FCBA est **l'assurance d'une expertise sérieuse pour :**

- maîtriser des risques
- réparer des dommages
- rechercher des responsabilités
- résoudre des conflits
- sécuriser des transactions (hors état du bâtiment relatif à la présence de termites, décret n°2006-1114 du 05-09-2006) dans les domaines de l'expertise **privée, expertise d'assurance et expertise judiciaire.**

Comment ?

Les compétences techniques des experts certifiés CTB-Expert font l'objet d'une sélection rigoureuse, après une évaluation approfondie de leur expérience et connaissances depuis le contrat de mission jusqu'à la gestion des réclamations.

Une procédure de contrôle périodique exercée par FCBA permet de s'assurer de la qualité des expertises conduites, des documents produits par les experts, leur formation continue, une assurance RC professionnelle couvrant l'activité certifiée, ...conformément à la norme NF X50-110 « Qualité en expertise ».